

NOTE

Destinataires : Médecins-Résidents et Externes
Date : 30 juin 2017
Objet : Tenue du dossier médical – En français svp !

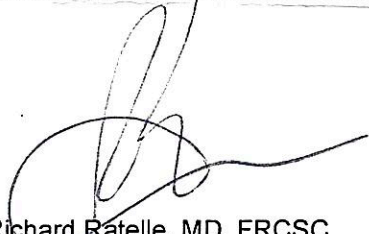
Bonjour,

La DEAC-Enseignement tient à vous rappeler que le dossier médical d'un patient constitue un aide-mémoire essentiel à la prestation de soins de qualité. Une excellente tenue des dossiers, obligatoirement en français, est une priorité au CHUM !

Or, il est légalement obligatoire de rédiger toutes vos notes en français au dossier médical des patients !

Nous comptons sur votre précieuse collaboration à cet effet.

Merci à l'avance et nos sincères salutations.



Richard Râtelle, MD, FRCSC
Professeur agrégé – Département de chirurgie Faculté de médecine
Directeur adjoint médical – Gestion des stages en médecine
Direction de l'enseignement et de l'académie du CHUM

Message clé Top CHRONO

Le Service des archives du CHUM a remarqué une augmentation significative des notes au dossier médical rédigées en anglais, ce qui n'est pas conforme aux normes de notre établissement.

Merci d'assurer le respect de cette règle.